



Divorce et accord écrit entre époux ?

Par **fredbkk**, le **28/02/2017** à **02:49**

Bonjour,

Moi et ma femme avons décidé de divorcer, nous nous sommes mis d'accord sur la garde des enfants, le partage des meubles et sur le plan financier. Comment le statuer sur papier ? Comment faut-il faire s'il vous plait ? Quelle sont les démarches ?

Merci

Par **cocotte1003**, le **28/02/2017** à **07:57**

Bonjour, puisque vous divorcez, c'est à vos avocats de faire le document, le juge se contentera de l'entériner lors de l'audience, cordialement

Par **Visiteur**, le **28/02/2017** à **11:20**

Bonjour,

Les époux n'ont plus besoin de passer par le JAF sauf si un enfant des époux demande à être auditionné par le juge. Une convention établie entre les époux et par leur avocat respectif peut être rédigée. La convention doit être déposée chez un notaire.